

TUTORIEL POUR LES CITOYENS QUI VEULENT

FAIRE UNE DEMANDE DE PRIME BRUXELL’AIR

1	Qu’est-ce que la prime Bruxell’Air ?	2
2	Eligibilité du demandeur	2
3	Introduire une demande de prime Bruxell’Air sur IRISbox	3
3.1	Les demandes de primes Bruxell’Air se font UNIQUEMENT via le guichet virtuel IRISbox. Présentation de IRISbox.....	3
3.2	Faire une demande de prime Bruxell’Air sur IRISbox	4
3.2.1	Page d’accueil.....	4
3.2.2	Connexion avec les bases de données authentiques.....	5
3.2.3	Page avec les informations du demandeur.....	5
3.2.4	Page panier : commande des services de mobilité.....	6
3.2.4.1	Exemple A : demander un titre de transport STIB.....	7
3.2.4.2	Exemple B : demander un budget vélo	9
3.2.5	Vérifier et valider le panier.....	10
3.3	Suite du traitement de votre prime.....	12
3.3.1	Visualiser sa demande de prime	13
3.4	Problèmes éventuels.....	15
3.4.1	La connexion du formulaire aux bases de données ne fonctionne pas.....	15
3.4.2	Contester le montant de la prime.....	17

1 Qu'est-ce que la prime Bruxell'Air ?

La prime Bruxell'Air est une prime mobilité gérée par Bruxelles Environnement. En échange de la radiation de sa plaque d'immatriculation, et moyennant le respect de certaines conditions, un citoyen bruxellois peut recevoir un montant (500, 700 ou 900 euros selon son profil) à dépenser dans des services de mobilité (des abonnements STIB, des trajets TaxiBus, du budget pour du matériel vélo, des trajets en taxis, des voitures partagées, etc.).

Il est important de lire la page internet www.primebruxellair.brussels avant d'introduire une demande de prime.

2 Eligibilité du demandeur

Vous devez respecter certaines conditions pour être éligible à la prime Bruxell'Air :

- Vous devez être domicilié dans une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale
- Vous devez avoir radié la plaque d'immatriculation d'une voiture ([véhicule de catégorie M1](#))
- La plaque radiée doit être celle d'une voiture qui était enregistrée à votre nom depuis minimum deux années ininterrompues.
- Ni vous ni un membre de votre ménage ne peut immatriculer de nouveau véhicule (voiture, deux-roues motorisé comme une moto, voiture de société ou assimilé) dans l'année suivant la date de radiation de la plaque.
- Vous devez respecter un délai entre la radiation de la plaque et l'introduction de la demande de prime :
 - Si vous avez radié votre plaque le 4 avril 2021 ou après, vous avez jusqu'au 4 septembre 2022 inclus pour demander la prime Bruxell'Air.
 - À partir du 5 septembre 2022, une demande de prime ne pourra se faire qu'endéans les 6 mois de la date de radiation de votre plaque d'immatriculation.
 - Exemple : une plaque radiée le 5 mars 2022 pourra faire l'objet d'une demande de prime jusqu'au 5 septembre inclus.
 - Exemple une plaque radiée le 18 juin 2022 pourrait faire l'objet d'une demande de prime jusqu'au 18 décembre 2022.

L'ensemble des conditions de la prime Bruxell'Air sont disponibles [ici](#).

3 Introduire une demande de prime Bruxell’Air sur IRISbox

3.1 Les demandes de primes Bruxell’Air se font UNIQUEMENT via le guichet virtuel IRISbox. Présentation de IRISbox.

IRISbox est le guichet virtuel de la Région bruxelloise. Un guichet virtuel est un outil en ligne qui permet aux citoyens d’effectuer des démarches administratives (ex : faire une demande de prime) ou simplement de retrouver des informations. Il est possible de s’y connecter grâce à l’eID (c’est-à-dire un lecteur de carte d’identité et le code secret de sa carte d’identité) ou grâce à l’application Itsme.

En savoir plus sur IRISbox et comment s’y connecter :

- Vidéo - [présentation de IRISbox](#)
- Vidéo – [se connecter à IRISbox via l’eID](#)
- Vidéo - se connecter à IRISbox avec l’application Itsme :
 - o Etape 1 : [créer un compte Itsme avec votre carte eID](#)
 - o Etape 2 : [commencer avec Itsme](#)
- Brochure – [présentation de IRISbox](#)

3.2 Faire une demande de prime Bruxell’Air sur IRISbox

1. Cliquez sur ce lien : <https://irisbox.irisnet.be/irisbox/brussels-air-premium/>.

2. Connectez-vous avec via eID ou avec ltsme (voir ci-dessus).

Si c’est la première fois que vous vous connectez à IRISbox, on vous demandera :

- Une adresse mail, champ obligatoire comme l’indique * / l’astérisque rouge
- Un numéro de téléphone (optionnel)

Cochez « Je valide » en bas à gauche.

Cliquez sur « Accéder à IRISbox » en bas à droite.

↓ Conditions générales d'utilisation d'IRISbox

Les dispositions ci-dessous ont pour objet de définir les conditions auxquelles le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise vous donne accès au portail Internet.

Le présent portail Internet est une initiative du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, parastatal « A » créé par l'article 27 de la loi du 21 août 1987 modifiant la loi organisant les agglomérations et les fédérations de communes et portant des dispositions relatives à la Région Bruxelloise, dont le siège social est établi avenue des Arts 21, 1000 Bruxelles.

1. Acceptation des conditions générales d'utilisation

Le CIRB vous donne accès au site internet IRISbox et aux informations qu'il contient pour autant que vous acceptiez, sans aucune réserve, les conditions mentionnées sur la présente page "conditions d'utilisation". En consultant le site Internet IRISbox et les informations qui y figurent, vous acceptez ces conditions. Le CIRB est susceptible de les modifier à tout moment.

2. Utilisation du portail Internet

Le contenu du présent site internet IRISbox vous est fourni uniquement à des fins d'informations générales sur le CIRB et ses activités.

Je valide *

Accéder à IRISbox >

3.2.1 Page d'accueil

La page d'accueil explique ce qu'est la prime et ses principes généraux. Cliquez sur le bouton « Suivant », en bas à droite, pour poursuivre votre demande.

↓ Prime Bruxell'Air

Retour à l'écran d'accueil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR VOTRE PRIME BRUXELL'AIR CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Vous habitez Bruxelles et vous envisagez de vous séparer de votre voiture pour vous tourner vers des modes de déplacements plus durables ?

Profitez de la prime Bruxell'Air !

En échange de la radiation de votre plaque d'immatriculation, obtenez une prime à dépenser « à la carte » en choisissant parmi une multitude d'alternatives de mobilité.

Principes généraux

- Le demandeur doit être domicilié en Région de Bruxelles-Capitale et radier la plaque d'immatriculation d'une voiture qui est à son nom depuis au moins 2 ans. Toutes les plaques d'immatriculation radiées à partir du 04/04/2021 sont éligibles jusqu'au 04/09/2022 inclus. À partir du 05/09/2022, toutes les plaques radiées 6 mois avant la date de la demande sont éligibles.
- Le montant de la prime dépend des revenus du ménage du demandeur et de la présence ou non d'une personne répondant aux conditions d'octroi d'une carte de stationnement pour personne handicapée.
- Le demandeur peut faire bénéficier la prime à un ou plusieurs membres de son ménage.
- Le demandeur s'engage à ce que ni lui, ni un membre de son ménage ne ré-immatricule de voiture/moto pour une période d'un an à dater de la date de la radiation de la plaque.
- Si les conditions ne sont pas respectées, la prime devra être remboursée.
- Le choix des services de mobilité via la prime est définitif. Aucun remboursement ou annulation ne pourra avoir lieu. Pour vous aider à choisir les bons produits en fonction de vos besoins, contactez notre [Mobility Coach](#).

Pour connaître toutes les conditions d'octroi de la prime Bruxell'Air, consultez www.primebruxellair.brussels

Suivant >

3.2.2 Connexion avec les bases de données authentiques

Le formulaire IRISbox se connecte avec des bases de données officielles pour rassembler des données utiles à votre demande de prime et vérifier votre éligibilité.

Prime Bruxell'Air Retour à l'écran d'accueil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR VOTRE PRIME BRUXELL'AIR CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Veillez patienter pendant que nous interrogeons les services ci-dessous afin de vérifier votre éligibilité à la prime Bruxell'Air et le montant auquel vous avez droit :

- ✓ La Banque Carrefour des Véhicules (DIV) pour les données liées à la plaque d'immatriculation radiée au sein de votre ménage
- ✓ Le Registre National pour les données liées à la composition de votre ménage
- ✗ La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour les données liées au statut social des membres de votre ménage
- ✗ Le SPF Finance pour les données liées à la définition de la catégorie de revenus de votre ménage

Veillez patienter ...

Si vous êtes bloqué à cette étape, rendez-vous au point [« 3.4.1. La connexion du formulaire aux bases de données ne fonctionne pas »](#) plus bas dans ce document.

3.2.3 Page avec les informations du demandeur

Le formulaire détecte que vous êtes éligible à la prime Bruxell'Air, cette page s'affiche :

Prime Bruxell'Air Retour à l'écran d'accueil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR VOTRE PRIME BRUXELL'AIR CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Informations du demandeur ¹

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom Bond Prénom James

Rue No time to die Numéro 25 Bte Btu

Code postal 1020 Ville/Commune Bruxelles Pays Belgique

Email* James@gmail.com Téléphone*

Envoi de l'attestation par courrier également Oui Non

VÉHICULE DU DEMANDEUR

Numéro de plaque d'immatriculation radiée 1HPQ345

CATÉGORIE DE LA PRIME BRUXELL'AIR

Catégorie	Revenu ¹	Statut ¹	Montant de la prime	Eligible
1	Non applicable	Handicap	900.00€	
2	< 37600€	Personne isolée	900.00€	
3	< 52600€	Cohabitant/Couple	900.00€	
4	37600€ - 75100€	Personne isolée	700.00€	
5	52600€ - 90100€	Cohabitant/Couple	700.00€	Oui
6	> 75100€	Personne isolée	500.00€	
7	> 90100€	Personne isolée	500.00€	

Le montant de votre prime sera de 700€

Ces données sont-elles correctes ?* Oui Non

Suivant >

Certaines informations sont pré-remplies. Vous devez obligatoirement compléter les champs suivants : adresse mail et numéro de téléphone.

Vous devez également préciser si vous souhaitez recevoir votre attestation d'octroi de prime par courrier postal, en plus de la réception par mail.

Menu déroulant avec la ou les plaque(s) radiée(s) qui peuvent faire l'objet d'une demande de prime à votre nom. Sélectionnez la plaque pour laquelle une prime est demandée.

Surligné en vert : la catégorie de prime qui vous est octroyée

Si la catégorie de prime qui vous est attribuée est correcte, cochez « oui » en bas de la page, puis cliquez sur « Suivant ».

Si vos données sont incorrectes, vous pouvez les contester. Rendez-vous au point [« 3.4.2. Contester le montant de la prime »](#) plus bas dans ce document. Sinon, cliquez sur « Suivant ».

3.2.4 Page panier : commande des services de mobilité

Vous êtes sur la page qui va vous permettre de commander des services de mobilité avec l'argent de votre prime Bruxell'Air.

↓ Prime Bruxell'Air ← Retour aux détails

James Bond
Citoyen

- Mes demandes
- Mes documents
- Mes rendez-vous
- Mes extraits de casier judiciaire
- Consultations de mes données personnelles
- Mon profil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR | VOTRE PRIME BRUXELL'AIR | CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Votre prime Bruxell'Air
Le montant de votre prime s'élève à : 900 €

CATALOGUE

! Pour plus d'informations sur les services de mobilité disponibles, veuillez cliquer ici. Besoin d'aide pour choisir les options qui vous conviennent? Contactez le Mobility Coach.

Fournisseur Type de produit

Liste de produits

+ Ajouter

MON PANIER

Votre panier est vide

Total : 0.00€

CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA PRIME BRUXELL'AIR

- Le nombre de voitures (catégorie M1), y compris les voitures de société ou assimilées, et de deux-roues motorisées (catégorie L), comptés au sein de la même adresse du demandeur de la prime, doit diminuer d'une unité minimum et

[En savoir plus](#)

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'octroi de la prime Bruxell'Air.

← Précédent Envoyer la demande →

Pour plus d'information sur les services de mobilité disponibles via la prime Bruxell'Air et leurs conditions, rendez-vous [ici](#) sur la page web de la prime Bruxell'Air.

Vous ne savez pas quelle option de mobilité choisir ? Vous ne savez pas ce qui vous convient ou comment combiner au mieux les services proposés ? **Contactez le Mobility Coach** : mobilitycoach@environnement.brussels. Une personne est à votre disposition pour répondre à vos questions sur les services de mobilité (leur fonctionnement, leur intérêt selon vos trajets, leur coût, etc.). Plus d'informations sur www.mobilitycoach.brussels.

3.2.4.1 Exemple A : demander un titre de transport STIB

Si vous désirez commander un abonnement nominatif annuel BRUPASS de la STIB :

Fournisseur: STIB
Type de produit: Abonnement annuel nominatif
Liste de produits: Abonnement 1 an BRUPASS-583€
Informations sur le bénéficiaire: Vesper Lynd
Détenteur d'une carte MoBIB nominative: Oui Non
N° de la carte MOBIB: []
Veillez respecter le format: 123456/012345678910/1
+ Ajouter

1. Cliquez sur le menu déroulant

Fournisseur, choisissez « STIB ».

2. Cliquez sur le menu déroulant **Type de produit**, choisissez « abonnement nominatif annuel ».

3. Cliquez sur le menu déroulant **Liste de produits**, choisissez « un abonnement 1 an BRUPASS ».

4. Cliquez sur le menu déroulant **Informations sur le bénéficiaire**, choisissez le bénéficiaire du service de mobilité : vous ou une autre personne de votre ménage.

Le bénéficiaire possède une carte MOBIB :

5. Si le bénéficiaire de l'abonnement possède déjà une carte MOBIB, cochez « oui ».

6. Encodez le numéro de la carte MOBIB du bénéficiaire.

7. Cliquez sur « Ajouter » en bas à droite. Le service acheté s'affichera en bas de la page, dans votre panier.

Vous trouverez le numéro de carte MOBIB sur la carte MOBIB du bénéficiaire.



Le bénéficiaire ne possède pas de carte MOBIB :

5. Si le bénéficiaire de l'abonnement ne possède pas de carte MOBIB, cochez « non ».

6. Téléchargez une photo du bénéficiaire, similaire à la photo de renouvellement de carte d'identité ou de permis de conduire.

La photo doit être :

- une photo d'identité ;
- en couleur ou en noir et blanc ;
- d'une taille maximale du fichier de 2 Mega bytes ;
- au format GIF, JPEG ou PNG

Vous pouvez vérifier la photo que vous avez téléchargée en cliquant sur le titre de la photo (en bleu). Vous pouvez supprimer la photo en cliquant sur la croix rouge et télécharger une autre photo.

7. Cliquez sur « Ajouter » en bas à droite. Le service acheté (ex. abonnement) et la carte MOBIB à 5 € s'afficheront en bas de la page, dans votre panier.

Fournisseur: STIB

Type de produit: Abonnement annuel nominatif

Liste de produits: Abonnement 1 an BRUPASS-583€

Informations sur le bénéficiaire: Vesper Lynd

Détenteur d'une carte MoBIB nominative: Oui Non

! Le coût d'une carte Mobib est de 5€

Afin de pouvoir créer une carte Mobib associée à votre bénéficiaire, veuillez fournir une photo d'identité pour ce dernier

+ Veuillez fournir une photo d'identité

BXL-ENV_Key-Press_1920x1080_01.jpg x

+ Ajouter

3.2.4.2 Exemple B : demander un budget vélo

Vous voulez commander un « Budget Vélo avec Pro Vélo ».

1. Cliquez sur le menu déroulant **Fournisseur**, choisissez « Pro Velo (budget velo) »

2. Cliquez sur le menu déroulant **Type de produit**, choisissez « Budget ».

3. Cliquez sur le menu déroulant **Produit**, choisissez « Budget vélo ».

4. Cliquez sur le menu déroulant **Informations sur le bénéficiaire**, choisissez le bénéficiaire du service de mobilité : vous ou une autre personne de votre ménage.

5. Dans le case case **Montant**, indiquez le montant que vous souhaitez dédier à votre budget vélo. Ce montant doit être de minimum 250 € et être toujours suivi de deux chiffres après la virgule, par exemple « 250,00 » ou, comme l'exemple ci-dessous « 310,00 ».

5. Dans la case **Compte IBAN** belge, indiquez le numéro de compte bancaire de la personne bénéficiaire.

6. Cliquez sur « Ajouter » en bas à droite. Le service acheté s'affichera en bas de la page, dans votre panier.

CATALOGUE

i Pour plus d'informations sur les services de mobilité disponibles, veuillez cliquer [ici](#).
Besoin d'aide pour choisir les options qui vous conviennent ? Contactez Le [Mobility Coach](#).

Fournisseur	Type de produit
Pro Velo	Prime
Liste de produits	Informations sur le bénéficiaire
Budget vélo	James Bond
Montant	
310 €	
<small>Le nombre saisi doit être numérique et comporter 2 chiffres après la virgule.</small>	
Compte IBAN Belge	
BE62 0638 9076 3361	

+ Ajouter

3.2.5 Vérifier et valider le panier

En bas de l'écran, « Mon panier » affiche le récapitulatif de votre commande : les services choisis, le bénéficiaire (nom entre parenthèses) et le prix du service.

Cela vous permet de voir le budget déjà utilisé (« Total ») et le montant restant (« Montant qu'il vous reste à utiliser »). Attention, le montant restant non utilisé à cette étape sera perdu, comme les 2,00 € dans l'exemple.

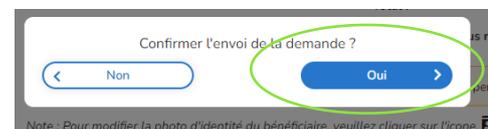
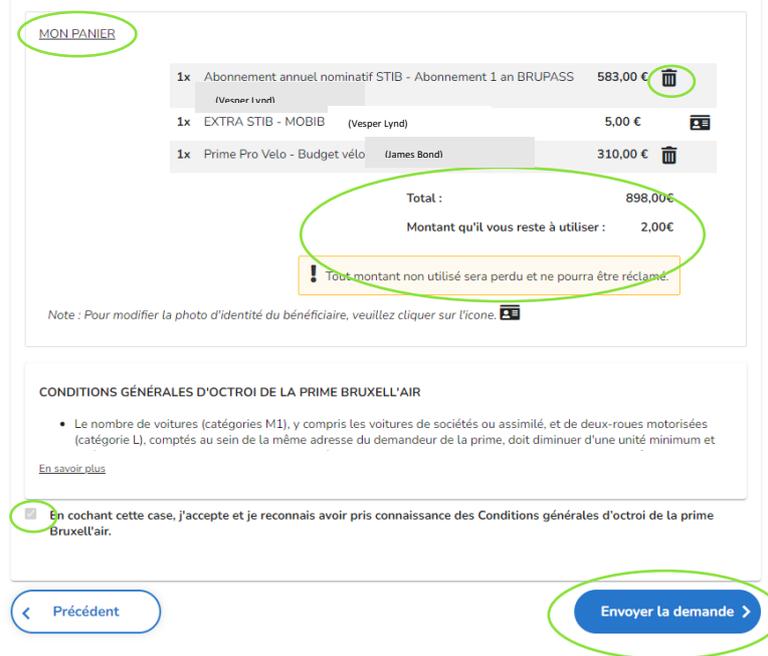
Vérifiez le contenu de votre panier.

Si vous voulez enlever un service, cliquez sur l'icône poubelle en face du service à supprimer.

Si vous avez choisi des produits STIB : une carte MOBIB est toujours liée à un service STIB, comme l'abonnement 1 an BRUPASS dans l'exemple. Il faut supprimer le service (cliquer sur la poubelle à côté de l'abonnement BRUPASS) pour en même temps supprimer la carte MOBIB.

Si vous êtes satisfait de votre commande, validez votre demande de prime :

- Cochez le petit carré devant « En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'octroi de la prime Bruxell'Air ».
- Cliquez sur le bouton « Envoyer la demande ».
- Un écran apparaît, « Confirmer l'envoi de la demande ? ». Cliquez sur « oui ».



Votre demande de prime est envoyée à Bruxelles Environnement pour poursuivre le traitement.

↓ Prime Bruxell'Air

[Retour aux détails](#)

INFORMATIONS DU DEMANDEUR
VOTRE PRIME BRUXELL'AIR
CONFIRMATION DE LA DEMANDE

James Bond
Citoyen

- [Mes demandes](#) >
- [Mes documents](#) v
- [Mes rendez-vous](#) >
- [Mes extraits de casier judiciaire](#) >
- [Consultations de mes données personnelles](#) >
- [Mon profil](#) >

Confirmation de la demande

Nous avons bien reçu votre demande et la traiterons dans les plus brefs délais. Vous pouvez consulter et suivre à tout moment son évolution en cliquant [ici](#).

Vous recevrez également un mail IRISbox qui récapitule votre panier.

Attention, ce mail n'est pas votre attestation d'octroi (voir ci-dessous).

IRISbox

PRIME BRUXELL'AIR

Vous avez demandé dans [IRISbox](#) une demande de Prime Bruxell'air répondant aux caractéristiques suivantes :

N° de la demande : WSBAP-xxxxxx-xxxxx
 Date et heure d'introduction de la demande : 23/02/2022 11:33:35

Véhicule
 Numéro de plaque d'immatriculation radiée : xxxxx

Prime mobilité
 Montant de la prime : 700.00 €

Détail du panier

Quantité	Fournisseur	Produit	Bénéficiaire	Prix total
2	Modalizy	Budget Modalizy Flex		89.29€
2	Modalizy	Budget Modalizy Flex		493.00€
1	STIB	10 Voyages Taxibus		17.00€
1	STIB	MOBIB		5.00€
1	STIB	Abonnement 1 an 65+		60.00€
1	Villo!	Villo! abonnement 1 an		35.70€

L'administration reviendra vers vous éventuellement pour procéder à la suite de la procédure.

Vous pouvez consulter et suivre à tout moment son évolution [ici](#).

Ce message est envoyé de manière automatisée, veuillez ne pas y répondre.

Pour toute question relative au traitement de votre demande, veuillez vous adresser à votre administration.

Pour toute question technique, veuillez contacter le Service IRISline au 02 801 00 00 ou par e-mail en cliquant sur le lien : irisline@cirb.brussels.

Attention. Les collaborateurs IRISline ne pourront pas vous informer sur l'état d'avancement ni sur la gestion de votre demande.

cirb.brussels - IT is for you

3.3 Suite du traitement de votre prime

- Votre demande de prime va être vérifiée et validée par Bruxelles Environnement.
- La STIB fera le suivi de votre panier. La STIB informera les opérateurs de mobilité de vos commandes de services de mobilités et émettra vos titres de transport en commun.
- Bruxelles Environnement vous enverra par mail (via l'adresse noreply@environnement.brussels), et par courrier postal (si vous l'avez demandé), une attestation d'octroi de la prime Bruxell'Air.

Cette attestation :

- est une preuve que vous avez bien eu droit à la prime
- récapitule les services de mobilité que vous avez commandés
- vous permet d'aller acheter vos articles vélos si vous avez demandé un « budget vélo ».

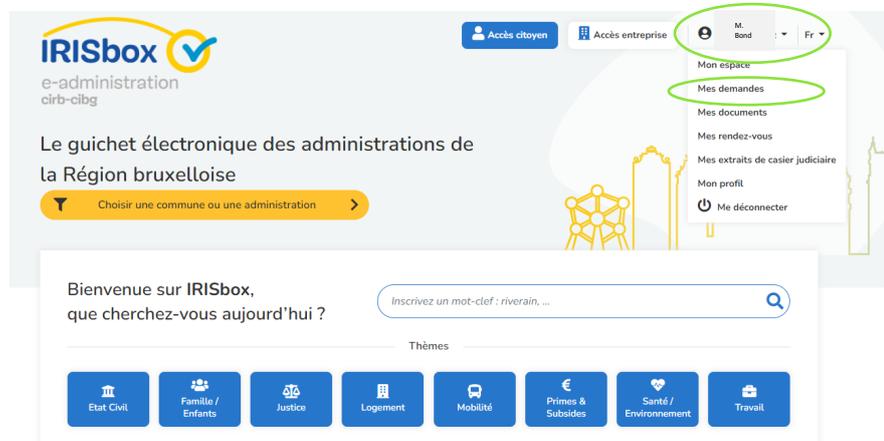
Après avoir reçu l'attestation d'octroi :

- Les opérateurs de mobilité vous enverrons vos produits ou prendront contact avec vous pour finaliser votre commande. Par exemple, la STIB pourrait vous demander une photo d'identité de meilleure qualité pour la création de votre carte MOBIB. Ou un système de voitures partagées vous pourrait vous contacter pour demander une copie de votre permis de conduire. En tout cas ce sont les opérateurs de mobilité qui prendront contact avec vous.
- Si vous avez choisi un budget vélo :
 - allez dans un magasin de vélos ou de sports et achetez des articles pour dépenser le montant de votre budget vélo. Les articles éligibles à l'achat sont détaillés [ici](#).
 - Envoyez la facture de vos achats vélos à Pro Velo : info@provelo.org (ou par courrier à Pro Velo, rue de Londres 15, 1050 Ixelles).
 - Pro Velo valide votre facture et la STIB vous rembourse le montant du budget vélo sur votre compte en banque.

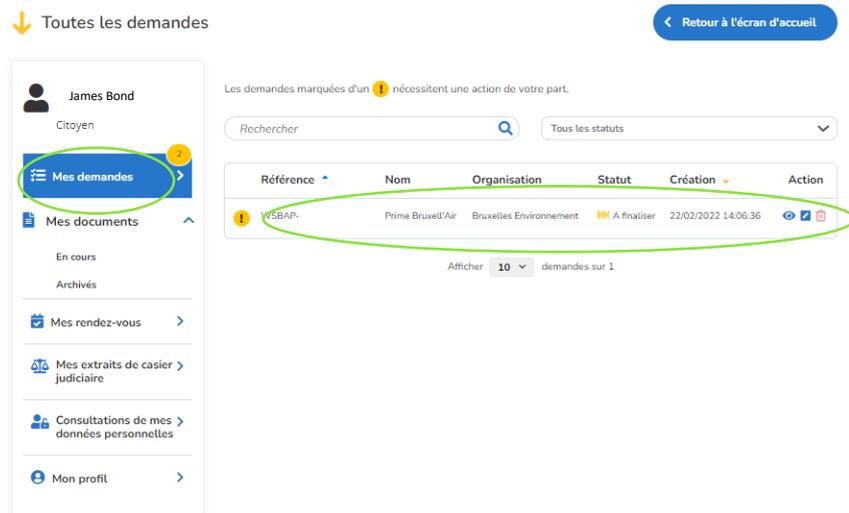
3.3.1 Visualiser sa demande de prime

À tout moment, vous pouvez consulter votre demande de prime ainsi que l'historique de celle-ci.

Pour ce faire, connectez-vous à IRISbox. En haut à gauche, cliquez sur la flèche à côté de votre nom et dans le menu déroulant, choisissez « Mes demandes ».



Vous arrivez alors sur cet écran. Cliquez sur la demande Prime Bruxell'Air dont le statut est « à finaliser ».



Voici le récapitulatif de votre demande.

Vous pouvez :

- lire le récapitulatif de votre demande.

- vérifiez si une action est attendue de votre part (point d'exclamation dans un rond jaune qui ne s'affiche que si une action est attendue) ;

- lire les messages échangés avec un agent administratif dans « Messages ». Cet onglet n'est actif

que s'il y a des messages, il n'apparaît pas s'il n'y a jamais eu de messages échangés.

↓ Détails de la demande ← Retour à la liste

James Bond
Citoyen

Mes demandes !

Mes documents

Mes rendez-vous

Mes extraits de casier judiciaire

Consultations de mes données personnelles

Mon profil

Prime Bruxell'Air
Bruxelles Environnement
WSBAP-220222- A finaliser

✎ Edit ✉ Messages 👁 Voir le contenu

À finaliser : Afin de finaliser votre demande, veuillez cliquer sur le bouton "Edit".

INFORMATIONS

Création :	22/02/2022 14:06:36
Prix :	0,00€
Numéro de dossier défini par votre administration :	Non défini
E-mail du département traitant votre demande :	james@gmail.com
Téléphone du département traitant votre demande :	Non défini

HISTORIQUE DE LA DEMANDE

22/02/2022 14:37	La demande avec la référence WSBAP-220222- est à finaliser.
22/02/2022 14:30	La demande avec la référence WSBAP-220222- est en cours de traitement.
22/02/2022 14:30	Un agent s'est attribué la demande avec la référence WSBAP-220222- .

[Voir tout l'historique](#)

3.4 Problèmes éventuels

3.4.1 La connexion du formulaire aux bases de données ne fonctionne pas

Vous devez respecter certaines conditions pour être éligible à la prime Bruxell'Air. Le formulaire vérifie votre éligibilité.

Ci-contre, le formulaire s'arrête à la 1^{ère} étape : il ne trouve pas de plaque d'immatriculation qui répond aux conditions d'octroi de la prime.

Dans ce cas, vous ne répondez pas aux conditions d'octroi de la prime.

The screenshot shows the 'Prime Bruxell'Air' application interface. At the top, there is a navigation bar with three tabs: 'INFORMATIONS DU DEMANDEUR' (selected), 'VOTRE PRIME BRUXELL'AIR', and 'CONFIRMATION DE LA DEMANDE'. A blue button labeled 'Retour à l'écran d'accueil' is in the top right corner. Below the navigation bar, a message reads: 'Veillez patienter pendant que nous interrogeons les services ci-dessous afin de vérifier votre éligibilité à la prime Bruxell'Air et le montant auquel vous avez droit :'. A list of services being checked is shown: 'La Banque Carrefour des Véhicules (DIV) pour les données liées à la plaque d'immatriculation radiée au sein de votre ménage', 'Le Registre National pour les données liées à la composition de votre ménage', 'La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour les données liées au statut social des membres de votre ménage', and 'Le SPF Finances pour les données liées à la définition de la catégorie de revenus de votre ménage'. A yellow warning box contains the following text: 'Malheureusement nous ne trouvons pas de plaque d'immatriculation radiée à votre nom et satisfaisant aux conditions d'octroi de la prime Bruxell'Air. Êtes-vous certain d'être éligible ? Vérifiez que vous répondez bien aux conditions d'octroi de la prime Bruxell'Air. Vous êtes sûr d'être éligible ? Il y a trois possibilités : - Réessayez d'introduire une demande plus tard. En effet, si vous venez de faire radier votre véhicule, il se peut que la base de données de la DIV avec laquelle ce formulaire communique ne soit pas encore mise à jour. - Dans le cas d'un blocage au niveau de la DIV, vérifiez la situation administrative actuelle de votre demande d'immatriculation, de votre plaque d'immatriculation, de votre véhicule via ce site : https://www.mobilif.fgov.be/WebdivPub_FR/wmvpstv1_fr - Une correction des anomalies de données dans la base de données DIV peut être demandée par le propriétaire du véhicule via cette adresse mail : div.cg-cl@mobilit.fgov.be. Cette demande doit être accompagnée des documents nécessaires justifiant les modifications demandées : un certificat de conformité original du véhicule ou un certificat d'immatriculation étranger original. Dès que la radiation est enregistrée dans la base de données de la DIV, vous pourrez réaliser votre demande de prime Bruxell'Air. Vous n'êtes dans aucune de ces situations ? Expliquez votre problème le plus précisément possible à primebruxellair@environnement.brussels. [Voir moins](#)

Cependant, si vous pensez qu'il y a une erreur, vous avez 3 possibilités :

- Réessayez d'introduire une demande après quelques jours. En effet, si vous venez de faire radier votre véhicule, il se peut que la base de données avec laquelle le formulaire IRISbox communique ne soit pas encore mise à jour.
- Dans le cas d'un blocage au niveau de la DIV, vérifiez la situation administrative actuelle de votre demande d'immatriculation et/ou de votre plaque d'immatriculation et/ou de votre véhicule via [ce site](#).
- Enfin, une correction des anomalies de données dans la base de données peut être demandée par le propriétaire du véhicule via cette adresse mail : div.cg-cl@mobilit.fgov.be. Cette demande doit être accompagnée des documents nécessaires justifiant les modifications demandées : un certificat de conformité original du véhicule ou un certificat d'immatriculation étranger original.

Vous n'êtes dans aucune de ces situations ? Expliquez votre problème à primebruxellair@environnement.brussels

- en fournissant ces données :
 - Votre prénom et nom
 - Votre numéro de registre national
 - Le numéro de la plaque de voiture radiée
 - La date de radiation de la plaque

- En répondant à ces questions :
 - Êtes-vous bien résident d'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ?
 - La plaque radiée est-elle bien celle d'une voiture (catégorie M1) ?
 - Cette voiture était-elle bien enregistrée à votre nom depuis minimum deux années ininterrompues ?
 - Est-ce que vous ou un membre de votre ménage a immatriculé un nouveau véhicule (voiture, deux-roues motorisé tel qu'une moto, voiture de société ou assimilé) depuis la radiation de votre plaque de voiture ?

Si c'est la base de données Registre national qui bloque le processus, réessayez d'introduire une demande plus tard. En effet, les démarches de domiciliation peuvent prendre du temps, car votre administration communale doit traiter votre demande avant que votre nouvelle adresse ne soit effectivement enregistrée dans la base de données du registre national avec laquelle le formulaire communique.

3.4.2 Contester le montant de la prime

Vous vous êtes connecté au formulaire prime Bruxell'Air, le formulaire s'est bien connecté aux bases de données et vous arrivez sur l'écran avec les informations vous concernant.

Cependant, le montant de prime qui vous est attribué est selon vous incorrect. Ex : le formulaire vous attribue 700 €, mais vous pensez avoir droit à 900 € car le revenu annuel de votre ménage est en-dessous de 52.600 €.

Vous pouvez alors contester le montant de la prime en cochant « Non » à la question « Ces données sont-elles correctes ? ».

Prime Bruxell'Air

Retour à l'écran d'accueil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR VOTRE PRIME BRUXELL'AIR CONFIRMATION DE LA DEMANDE

Informations du demandeur

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom: Bond Prénom: James

Rue: No time to die Numéro: 25 Bte: Bte

Code postal: 1020 Ville/Commune: Bruxelles Pays: Belgique

Email: james@gmail.com Téléphone: *

Envoi de l'attestation par courrier également: Oui Non

VÉHICULE DU DEMANDEUR

Numéro de plaque d'immatriculation radiée: XXXXXX

CATÉGORIE DE LA PRIME BRUXELL'AIR

Catégorie	Revenu	Statut	Montant de la prime	Éligible
1	Non applicable	Handicap	900.00€	
2	< 37600€	Personne isolée	900.00€	
3	< 52600€	Cohabitants/Couple	900.00€	
4	37600€ - 75100€	Personne isolée	700.00€	
5	52600€ - 90100€	Cohabitants/Couple	700.00€	Oui
6	> 75100€	Personne isolée	500.00€	
7	> 90100€	Personne isolée	500.00€	

Le montant de votre prime s'élève à : 700€

Ces données sont-elles correctes ? Oui Non

Suivant

Vous arrivez sur un nouvel écran. Décrivez le problème dans le cadre sous « Informations supplémentaires » et téléchargez le document justificatif en cliquant sur « Joindre vos justificatifs ».

Lorsque le document est téléchargé, vous pouvez le voir en tant que pièce jointe. Si vous souhaitez le supprimer, cliquez sur la petite croix rouge.

Pour remplacer, cliquez à nouveau sur « Joindre vos justificatifs ». Vous pouvez joindre plusieurs documents justificatifs.

Pour envoyer votre demande de correction, cochez en bas à gauche « En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'octroi de la prime Bruxell'Air » et puis cliquez sur « Envoyer » en bas à droite.

Prime Bruxell'Air

Retour à l'écran d'accueil

INFORMATIONS DU DEMANDEUR CONFIRMER LA DEMANDE DE CORRECTION VÉRIFICATION DE VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Confirmer la demande de correction

Veuillez joindre des documents justificatifs. Ces derniers seront analysés. En cas de validation, le montant de votre prime sera recalculé et vous pourrez continuer le processus de la demande.

Informations supplémentaires

+ Joindre vos justificatifs

Formats autorisés: pdf, jpeg, png, docx, doc, xls, xlsx inférieurs à 15 MB sont autorisés.

AEP_justificatif.pdf

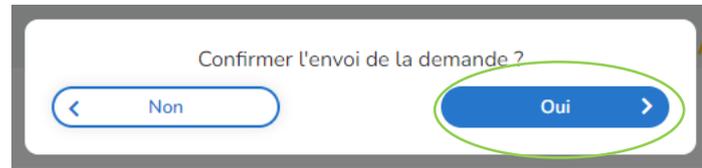
CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DE LA PRIME BRUXELL'AIR

- Le nombre de voitures (catégories M1), y compris les voitures de sociétés ou assimilés, et de deux-roues motorisées (catégorie L1, compris au sein de la même adresse du demandeur de la prime, doit diminuer d'une unité minimum et ce, à partir de la date de radiation pour une période de 1 an.Ni le demandeur ni un membre de son entourage

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales d'octroi de la prime Bruxell'Air.

Précédent Envoyer

A la question « Confirmer l'envoi de la demande ? », cliquez sur « Oui ».



Votre demande de contestation a bien été envoyée pour être traitée par un agent de Bruxelles Environnement.



Un mail de confirmation vous est également envoyé.

PRIME BRUXELL'AIR

Vous avez demandé un calcul du montant de la Prime Bruxell'air répondant aux caractéristiques suivantes dans [IRISbox](#) :

N° de la demande : WSBAP-220222-
Date et heure d'introduction de la demande : 22/02/2022 14:20:53
<u>Véhicule</u>
Numéro de plaque d'immatriculation radiée : xxxx
<u>Catégorie du demandeur</u>
Catégorie : 5
Montant de la prime : 700.00 €
<u>Informations supplémentaires</u>
Modification de la catégorie de prime
<u>Annexes</u>
AER_justificatif.pdf

Lorsque votre demande de contestation a été traitée, vous êtes averti par mail.

Si vous ne recevez aucun e-mail dans les jours qui suivent votre contestation, vérifiez le dossier « Courrier indésirable » dans votre boîte mail.

Bonjour,

Vous pouvez désormais finaliser la demande référence WSBAP-220222-.

Commentaire de votre administration :

Bonjour, Nous avons analysé votre justificatif qui est bien valide. Votre catégorie de prime vient d'être modifiée vers 900 euros.

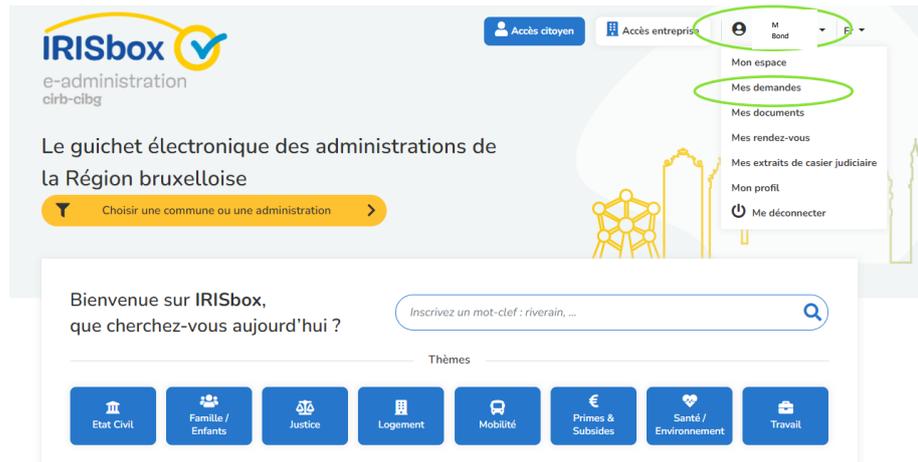
Ce message est envoyé de manière automatisée, veuillez ne pas y répondre.

Pour toute question relative au traitement de votre demande, veuillez vous adresser à votre administration.
Pour toute question technique, veuillez contacter le Service IRISline au 02 801 00 00 ou par e-mail en cliquant sur le lien : irisline@cirb.brussels.

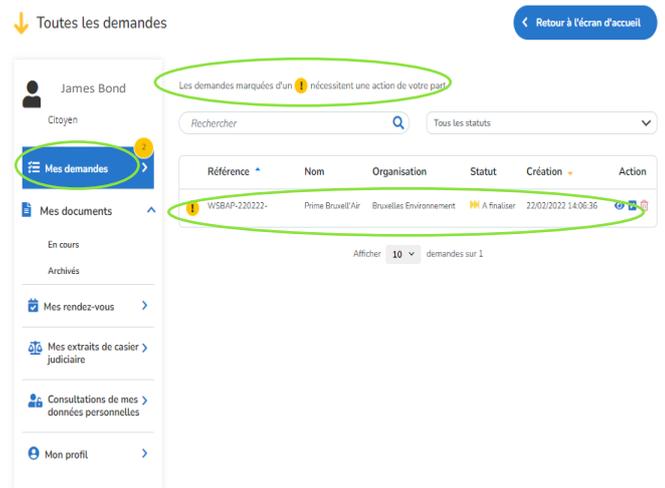
Attention, Les collaborateurs IRISline ne pourront pas vous informer sur l'état d'avancement ni sur la gestion de votre demande.

Pour finaliser votre demande de prime, connectez-vous à nouveau à [IRISbox](#). Une fois connecté :

- cliquez sur la flèche à côté de votre nom en haut à gauche
- cliquez sur « Mes demandes » dans le menu déroulant

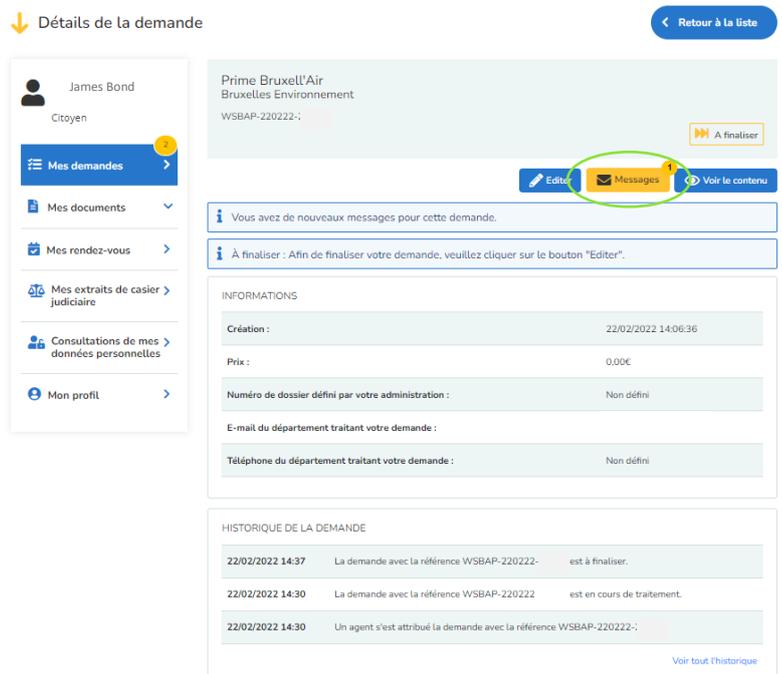


Vous arrivez sur cet écran. Les petits ronds jaunes avec un point d'exclamation indiquent qu'une action est attendue de votre part. Cliquez sur votre demande dans le tableau.



Vous visualisez maintenant le détail de votre demande de prime.

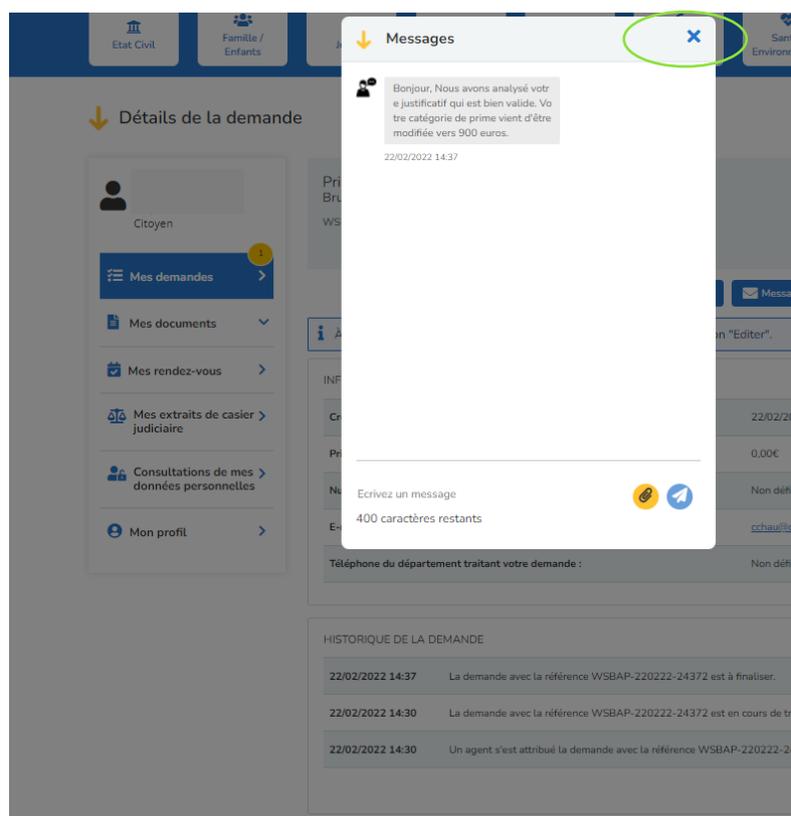
Cliquez en haut de la page sur « Mes messages ».



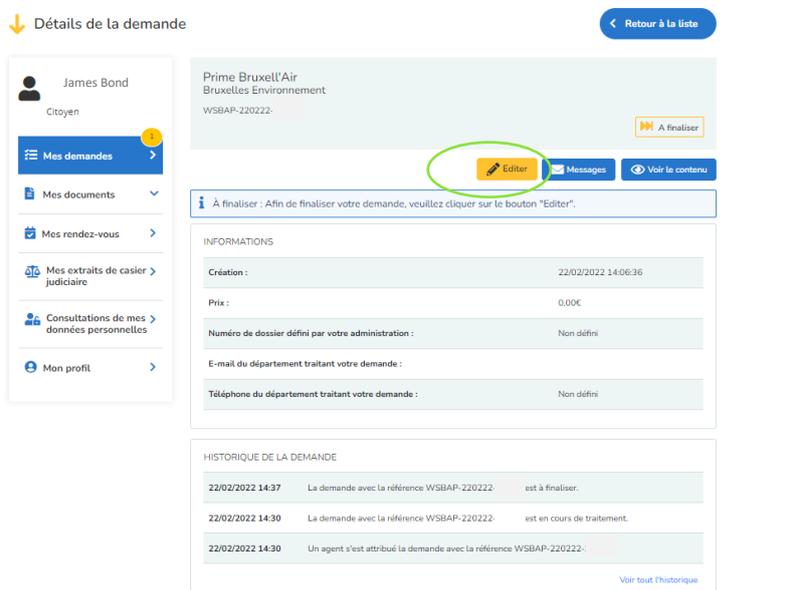
L'agent administratif de Bruxelles Environnement vous confirme qu'il a corrigé le montant de la prime.

Répondez au message si vous le souhaitez. Ce n'est pas obligatoire.

Cliquez sur la petite croix en haut à droit pour fermer le message.



Maintenant que votre catégorie de prime a été adaptée, finalisez votre demande de prime. Cliquez sur « Editer » en haut.



Vous revenez sur l'écran avec vos informations. Votre catégorie de prime est désormais de 900 euros.

À la question en bas « Ces données sont-elles correctes ? », cliquez sur « Oui ».

Cliquez sur « Suivant » en bas de la page.

Vous pouvez commander des services de mobilité tel que décrit au point [« 3.2.4 Page panier : commande de services de mobilité »](#).

↓ Prime Bruxell'Air

Retour aux détails

Informations du demandeur

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom: Bond, Prénom: James

Rue: No time to die, Numéro: 25, Bte: Bte

Code postal: 1020, Ville/Commune: Bruxelles, Pays: Belgique

Email: james@gmail.com, Téléphone: XXXXXXX

Envoi de l'attestation par courrier également: Oui Non

VÉHICULE DU DEMANDEUR

Numéro de plaque d'immatriculation rodée: XXXXX

CATÉGORIE DE LA PRIME BRUXELL'AIR

Catégorie	Revenu	Statut	Montant de la prime	Eligible
1	Non applicable	Handicap	900.00€	
2	< 37600€	Personne isolée	900.00€	
3	< 52600€	Cohabitant/Couple	900.00€	Oui
4	37600€ - 75100€	Personne isolée	700.00€	
5	52600€ - 90100€	Cohabitant/Couple	700.00€	
6	> 75100€	Personne isolée	500.00€	
7	> 90100€	Personne isolée	500.00€	

Le montant de votre prime s'élève à : 900€

Ces données sont-elles correctes ? * Oui Non

Suivant

Une question ?

Lisez bien www.primebruxellair.brussels

ou

contactez Bruxelles Environnement à l'adresse primebruxellair@environnement.brussels ou en appelant le 02/775.75.75.